

ARRETE N° 2022-071

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

RENOUVELLEMENT**Institut de Formation en ergothérapie (IFE)**

rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux (CHIMM)
1 rue du Fort – 78250 Meulan-en-Yvelines

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

-
- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
 - VU** l'arrêté du 17 janvier 2020 relatif à l'admission dans les instituts préparant aux diplômes d'Etat de pédicure podologue, d'ergothérapeute, de psychomotricien, de manipulateur d'électroradiologie médicale et de technicien de laboratoire médical et portant dispositions diverses ;
 - VU** l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
 - VU** la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
 - VU** l'arrêté n° 15-166 du 21 octobre 2015 autorisant le renouvellement de la capacité d'accueil à 40 places à l'institut de formation en ergothérapie du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux ;
 - VU** l'arrêté n°17-96 du 7 juin 2017 portant augmentation de la capacité d'accueil à l'institut de formation en ergothérapie du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux ;
 - VU** l'arrêté n°19-376 du 19 décembre 2019 autorisant le renouvellement de la capacité d'accueil à 40 places à l'institut de formation en ergothérapie du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux ;
 - VU** l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
 - VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande n° 19591, déposé le 2 septembre 2019 ;
 - VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 23 octobre 2019 ;

Article 1

Décide de renouveler l'autorisation accordée à l'institut de formation en ergothérapie du Centre Hospitalier Intercommunal de Meulan-Les Mureaux.

Article 2**Conseil régional**

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

La capacité d'accueil maximum de l'institut est fixée à 40 places par an, hors apprentissage et VAE.

La capacité totale d'accueil est répartie en une session annuelle pour une rentrée en septembre.

Article 3

L'enseignement est dispensé en formation initiale par voie scolaire, en formation initiale par voie de l'apprentissage et en formation continue, aux adresses suivantes :

- 1 rue Baptiste Marcket - Site de Bécherville 78130 Les Mureaux (Site Principal)
- 17 rue Albert Thomas 78130 Les Mureaux (Site Annexe)

Article 4

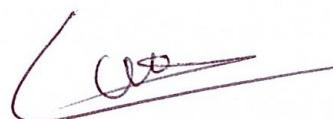
Cette autorisation est valable quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2021.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 4 avril 2022

La présidente du conseil régional
Valérie PECRESSE

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du service des relations avec
les organismes
Laurence LARIDANT



Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr